



COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUIN 2021

Présents :

- M. Jean-Michel VERPILLOT, Maire ;
- Mmes Sylvie BOUYSSOU, Corinne BUGAUT-MITTOU, Catherine CAZIN, Annick COURTOIS, Nathalie GAY, Marie GILLARD-HUGUENOT, Sophie LAGNIER, Véronique LE GRAND, Khadija MARZAQ, Catherine PAGEAUX, Corinne PIOMBINO, Nicole VERPEAUX ;
- MM. Gérald BOUTET, David COLIN, Sébastien COUETTE, Emmanuel DUFOUR, Jacques DUSSABLY, Frédéric FICHET, Jean-François GONDELLIER, Jacquy GOUBET, Jean-François GUINOT, Éric GUYARD, Dominique MARTIN, Florent ROYER, Jean-Paul TRIMOULINARD.

Absents et excusés :

- Mmes Maryse PATAILLE, Corinne MICHOT ;
- M. Laurent FEBVAY.

Pouvoirs :

- Mme Maryse PATAILLE à Mme Catherine PAGEAUX ;
- M. Laurent FEBVAY à M. Éric GUYARD.

Secrétaires de séance : Mme Véronique LE GRAND et Mme Nathalie GAY.

.....

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL COMPLET DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 25 MAI 2021

LE PROCÈS-VERBAL EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

INFORMATIONS RELATIVES À L'EXERCICE DE LA DÉLÉGATION DE POUVOIR DU CONSEIL
MUNICIPAL AU MAIRE

LE CONSEIL MUNICIPAL A PRIS ACTE.

PÔLE « ADMINISTRATION GÉNÉRALE »

1. ADOPTION DU PACTE DE GOUVERNANCE MÉTROPOLITAIN

Il est proposé au conseil municipal :

- ⇒ d'émettre un avis au projet de pacte de gouvernance transmis par Dijon Métropole ;
- ⇒ d'autoriser Monsieur le Maire à l'effet d'accomplir toutes démarches et formalités nécessaires à l'exécution de la présente décision.

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

PÔLE « RESSOURCES HUMAINES »

2. REMBOURSEMENT DU COÛT D'UNE FORMATION À UN AGENT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- ⇒ de rembourser, à Monsieur Mohamed MAHI, agent d'animation, la somme de 599,00 € au titre de la prise en charge d'une formation générale en vue d'obtenir le brevet d'aptitude aux fonctions de directeur (BAFD) auprès de l'Union française des centres de vacances (UFCV) ;
- ⇒ de préciser que les crédits nécessaires sont disponibles à l'article 6488 ;
- ⇒ d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

PÔLE « TECHNIQUE »

3. COUPES DE LA FORÊT COMMUNALE - AFFOUAGES 2021-2022

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- ⇒ de solliciter le report du passage en coupe pour les parcelles :

Parcelles	Surface (ha)	Type de coupe	Délai	Justification
4c	9 ha 14	E1 (éclaircie)	2026	Raison sylvicole, éclaircie faite avec le passage des pins dépérissant en 2020. À voir avec le nouvel aménagement en 2025.
48	2 ha 08	AME (amélioration)	2024	Bois à réserver pour les affouages de 2024.
3a	4 ha 08	REG	2026	Raison sylvicole, coupe raz par bande pour plantation de cèdre à voir avec le nouvel aménagement en 2025.

- ⇒ d'autoriser M. le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

4. ESPACES « SANS TABAC » - CONVENTION AVEC LE COMITÉ DE CÔTE D'OR DE LA LIGUE DE LUTTE CONTRE LE CANCER

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- ⇒ d'approuver le projet d'instauration d'« espaces sans tabac » à définir sur la commune, selon les modalités fixées par une convention à intervenir avec le Comité de Côte d'Or de la Ligue de lutte contre le cancer ;
- ⇒ d'autoriser Monsieur le Maire à la signer ainsi que tout document relatif à cette affaire.

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

PÔLE « CULTURE »

5. FESTIVAL « COUP DE CONTES » - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE DÉPARTEMENT DE LA CÔTE D'OR

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- ⇒ d'approuver, dans le cadre du festival « Coup de Contes », la convention de partenariat avec le Département de la Côte d'Or ;
- ⇒ d'autoriser Monsieur le Maire à la signer, ainsi que tout document relatif à cette affaire.

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

6. FESTIVAL « MUSIQUE AU CHAMBERTIN 2021 » - CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION « LES AMIS DE MUSIQUE AU CHAMBERTIN »

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- ⇒ d'approuver, dans le cadre du festival 2021 « Musique au Chambertin », le projet de partenariat avec l'association « Les amis de musique au Chambertin » ;
- ⇒ d'approuver la convention correspondante et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer, ainsi que tout document relatif à cette affaire ;
- ⇒ de dire que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal.

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE PAR 23 VOIX POUR ET 5 ABSTENTIONS.

QUESTIONS DIVERSES

PAS DE QUESTION DIVERSE

.....

Affiché le 30 juin 2021.

.....



Le Maire,

JM
Jean-Michel VERPILLOT